

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>me</sup> et MM. Jean-Marc Odier, Thomas Büchi, Hervé Dessimoz, Daniel Ducommun, John Dupraz, Bernard Lescaze, Jean-Louis Mory, Walter Spinucci, Marie-Françoise de Tassigny, Pierre-Pascal Visseur, Roger Beer et Louis Serex*

*Date de dépôt: 4 septembre 2000*

*Messagerie*

## **Proposition de motion pour une étude de la qualité des écoles genevoises**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les importantes mutations achevées, en cours ou à venir dans l'école genevoise,
- les inquiétudes de certains élèves, enseignants, parents, députés, et d'une partie de la population face à une (prétendue ?) baisse du niveau scolaire,
- les débats au Grand Conseil sur l'instauration d'une 7<sup>e</sup> année hétérogène,
- l'idée – coûteuse – émise par certains visant à créer une 10<sup>e</sup> année scolaire obligatoire, voir une 8<sup>e</sup> et une 9<sup>e</sup> année hétérogène,
- l'importance de disposer d'une formation exigeante et de haute qualité à toutes les étapes de la scolarité, mais permettant à chacun de la suivre,
- la nécessité que les élèves genevois disposent de connaissances de base solides à la fin de l'école primaire, de la scolarité obligatoire, de leurs études postobligatoires ou universitaires,

invite le Conseil d'Etat

- à faire établir un rapport sur le niveau atteint par les élèves à la fin de l'école primaire, du Cycle d'orientation, des Collèges et écoles de commerce, de l'Ecole de culture générale, des écoles professionnelles, de l'apprentissage et de l'Université (licence),
- à consulter pour la préparation de celui-ci non seulement les élèves et anciens élèves, enseignants, parents, mais aussi les employeurs et les maîtres d'apprentissage de ces (anciens) élèves,
- à publier ce rapport et à faire preuve de la plus grande transparence à ce sujet,
- à veiller à ce que les buts essentiels de l'instruction publique primaire (lire, écrire, compter) soient atteints dans tous les ordres d'enseignement, y compris universitaires (et que les enseignants s'en assurent régulièrement),
- à soutenir encore davantage les enseignants dans leur travail.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

L'école genevoise est en pleine mutation. La nouvelle maturité en est à sa 3<sup>e</sup> année; la réforme de l'enseignement primaire a été lancée dans plusieurs établissements. Une nouvelle grille horaire est introduite actuellement au Cycle d'orientation; le Grand Conseil débat – plus ou moins sereinement – de la généralisation des classes de 7<sup>e</sup> hétérogènes.

Ces changements visent à adapter l'école genevoise aux mutations de la société en général et de l'enseignement en particulier. Certains d'entre eux sont largement soutenus, d'autres sont discutés de manière plus polémique. A l'occasion de ces réformes et de ces débats, chacun vise, du moins nous l'espérons, à améliorer la qualité de l'école genevoise.

Parallèlement, il est prétendu par de nombreuses personnes (enseignants, employeurs, parents, députés,...) que le niveau des élèves genevois est en baisse. La publication des résultats d'une étude sur le niveau des élèves vaudois a créé récemment quelques remous dans ce canton voisin du nôtre.

Les rumeurs genevoises sont-elles fondées ? Les élèves sont-ils meilleurs ou plus mauvais qu'il y a 10, 20 ou 50 ans ? La suppression du redoublement à l'école primaire améliore-t-elle le niveau des élèves au cycle d'orientation ? Le niveau d'orthographe des étudiants de l'université est-il vraiment si faible ? Les apprentis savent-ils encore faire des calculs élémentaires sans calculatrice ?

Voilà quelques questions parmi tant d'autres pour lesquelles nous souhaiterions obtenir une réponse la plus objective possible, dénuée de toute arrière-pensée politicienne ou idéologique. Des études sont en cours, comme par exemple au sujet des cycles hétérogènes par rapport aux cycles à section. D'autres devraient à notre sens être faites. Et toutes devraient être publiées... afin que les futures décisions puissent être prises en connaissance de cause.

Parallèlement à ces demandes d'études, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir intervenir auprès des enseignants afin d'éviter que ceux-ci ne renoncent à corriger les erreurs les plus graves ou à combler certaines lacunes importantes. Il semble en effet que certains enseignants découragés commencent à ne plus corriger ce qui devrait l'être (orthographe, par exemple).

Il ne s'agit assurément pas de blâmer les enseignants, mais au contraire de les soutenir et de les encourager dans une mission toujours plus difficile.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir réserver un accueil favorable à cette motion.